

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 13 MARS 2017**

NOMBRE DE MEMBRES  
Composant le Conseil : 35  
En exercice : 35  
Présents : 26  
Représentés : 8  
Pour : 34  
Abstentions : 0  
Contre : 0

**OBJET : Modification de l'Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) de l'opération de travaux de réhabilitation de la Crèche des Pervenches**

L'An deux mille dix-sept, le treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le sept mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Laurent VASTEL, Maire.

**Etaients présents :** L. VASTEL, C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, Maires-Adjoint : JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

|              |   |                        |
|--------------|---|------------------------|
| A. BULLET    | à | L. VASTEL              |
| R. BENMERADI | à | M. GALANTE-GUILLEMINOT |
| ME. MORIN    | à | AM. MERCADIER          |
| JM. GASSELIN | à | C. ALVARO              |
| T. NAPOLY    | à | F. GAGNARD             |
| C. MARAZANO  | à | F. ZINGER              |
| D. BEKIARI   | à | P. BUCHET              |
| G. MERGY     | à | S. CICERONE            |

**Absents :** J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article R.2311-9,


Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu la délibération du 29 avril 2014 fixant le montant de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) du projet de réhabilitation de la crèche des Pervenches,

Vu la délibération du 14 décembre 2015 portant modification de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) du projet de réhabilitation de la crèche des Pervenches,

Considérant la nécessité d'ajuster la répartition des crédits de paiement au regard de l'évolution des travaux,

Vu le budget communal,  
Vu l'avis de la Commission,  
Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 22/03/2017 DEL170313\_9  
Reçu en préfecture le 22/03/2017  
Affiché le   
ID : 092-219200326-20170313-DEL170313\_9-DE

### DECIDE

**Article 1** : de réviser l'Autorisation de Programme (AP) et la répartition des crédits de paiements (CP) comme suit :

#### Réhabilitation de la crèche des Pervenches

|                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| Montant global de l'AP | 2 900 000.00 €        |
| CP 2014                | 33 851.52 €           |
| CP 2015                | 168 987.08 €          |
| CP 2016                | 1 276 304.70 €        |
| CP 2017                | 1 420 856.70 €        |
| <b>TOTAL</b>           | <b>2 900 000.00 €</b> |

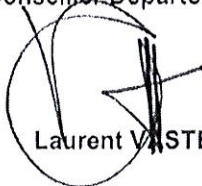
**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Conseiller Départemental



  
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En préfecture le 22/03/2017  
Publication/Affichage du 22/03 au 22/05/2017  
Pour le Maire par délégation  
P/Le Directeur Général des Services  
L'agent autorisé